

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle Bio du 03-11-2022 – version définitive

I. Identification du document :

Type de document	Procès-Verbal
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « BIO » du 03/11/2022 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	SCHMIT Thomas
Date de publication	21/11/2022
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Liste des participants, présentation du Collège, présentation Plan de développement, présentation Interface Producteurs – Distributeurs, présentation APAQW, présentation Biowallonie, présentation usine de la SCAM

II. Introduction – dossiers en cours – plans de filières et interface producteurs / distributeurs :

* Le président de séance est Daniel Collienne.

* Présentation de l'ordre du jour - point divers : *un participant partage son désaccord sur le choix d'aller visiter une fabrique d'aliment non bio. Il aurait souhaité que la visite organisée se fasse dans un établissement certifié bio pour une question de cohérence.*

* Le précédent PV est validé.

* Les dossiers en cours : *un participant demande ce qu'il en est du dossier sur la vitamine B2. TS répond qu'il n'y a rien de neuf, une demande d'agrément est toujours en cours au niveau européen et une recherche sur les graines germées au CRA-W est en cours.*



III. Plans de filières et interface producteurs / distributeurs :

Plans stratégiques de développement de filières bio en Wallonie. (Présentation en annexe)

Les Plans stratégiques de développement des filières bios élaborés en priorités cette année sont les filières : œufs, viande bovine et production végétale pour l'alimentation animale.

Pour les productions végétales pour l'alimentation animale : le travail se concentre sur les cultures céréalières et les oléo protéagineux :

Un état des lieux et une vision 2030 ont été réalisés. Les actions pour développer les filières sont :

1. Améliorer la coopération entre les différents opérateurs,
2. Renforcer l'autonomie alimentaire des fermes et du territoire
3. Renforcer la recherche et développement sur les principaux verrous à la massification des flux.
4. Soutenir la prise de risque.

Les producteurs souhaitent produire plus d'aliments mais il y a plusieurs freins dont les risques liés aux cultures d'oléo protéagineux et notamment la gestion des rongeurs et corvidés. Les surfaces sont atomisées et les volumes de production sont faibles et peu compétitifs. Le prix des céréales est sujet aux spéculations, ce qui provoque actuellement une augmentation des coûts de l'alimentation. Les besoins wallons nécessitent la mise en culture de 20 000 hectares d'oléo protéagineux.

L'objectif considéré comme atteignable, visé dans le plan stratégique proposé, est d'atteindre 5000 Ha d'ici 2030, soit 30% d'autonomie.

Il est proposé de renforcer l'autonomie alimentaire des fermes et du territoire. Le manque de transparence sur les prix de vente est un frein. Il est proposé de soutenir le développement de structures pour le tri, la transformation et le séchage. Le conseil indépendant pourrait permettre une plus grande autonomie des fermes. Il est aussi proposé de renforcer la récolte de données sur les principaux verrous à la massification des flux (multiplier les différentes variétés). Ainsi que de soutenir la prise du risque.

Un participant remarque qu'il y a un organisme de conseil indépendance qui existe et qu'il faut promouvoir : Biowallonie. Il conseille aussi de mieux communiquer en termes de besoins entre le secteur production, notamment via Biowallonie, et le secteur de la valorisation, donc via les moulins et alimentiers. Différentes matières abondent et on ne sait pas qu'en faire au niveau production et d'un autre côté les moulins vont acheter à l'étranger. Il y a un fort décalage entre ce qui est produit à la ferme et les besoins de l'aval de la filière.



Bovins et œufs. Vision 2030.

Il est difficile de récupérer des données tangibles. Il est nécessaire d'obtenir des données régulièrement afin de pouvoir ajuster le plan d'action. Différentes données sont obtenues grâce à d'autres partenaires (Biowallonie et APAQW).

Dans la méthode de travail, une série d'actions vise à promouvoir l'engraissement. Des modèles économiques doivent être créés pour valoriser la viande bovine bio. Il est important de promouvoir les acteurs intermédiaires.

Œufs bio.

18% parts de marché avec une couverture nationale. L'œuf bio est la locomotive du bio.

Il est important de lier l'augmentation de la production à l'augmentation de la consommation. Promouvoir l'œuf bio dans l'artisanat belge et dans l'ovoproduit est nécessaire.

Un participant demande si le marché est différent lorsque le blanc et le jaune sont séparés. Un marché de niche se développe pour la séparation du blanc et du jaune.

Peu d'œufs sont transformés par les industries. Il faut un volume de case important pour que cela soit rentable.

Un participant partage son expérience : le secteur de l'œuf, pour les petits producteurs peu volumineux, permet d'écouler des œufs chez les artisans. Un travail doit être fait avec l'Afscsa pour dire que l'œuf est propre. Réponse : Il y aura des dialogues pour permettre à l'œuf bio d'être produit et valorisé sur ces filières.

Précision d'un autre participant : un travail est en cours sur ce sujet entre l'AFSCA, le collectif 5C, Diversferm et le Collège Producteurs. Le Collège devrait aussi se réapproprier le sujet et impliquer les producteurs concernés.

Interface Producteurs – Distributeurs.

L'objectif est d'augmenter la part de produits locaux dans tous les segments de distribution B2B. Le travail actuel cible les magasins franchisés.

Un participant revient sur la présentation des protéines et signale que cette réflexion sur le manque de production aurait dû être dite avant la PAC. Maintenant toutes les cultures associées sont considérées comme fourrage et bénéficient de moins d'aides.

Un participant demande pourquoi les coûts sont de 30% supplémentaires en circuit court. Réponse : en circuit court, le coût de livraison augmente car ce sont des petits volumes dans plusieurs magasins. Dans les circuits plus longs tous les produits sont livrés au même endroit.



IV. La promotion du secteur bio en 2022 et 2023 :

La communication relative à l'agriculture bio : présentation de Delphine Dufranne de l'Apag-w (voir annexe)

La communication sous forme de publicité promotionnelle est présente partout : tv, radio, médias, réseaux sociaux. Le plan de communication comporte 5 étapes : comprendre – planifier – créer – communiquer – mesurer afin de définir l'impact sur le public cible. Une agence indépendante analyse l'impact de la publicité auprès du public cible.

Présentation de la campagne automnale 2022 (voir annexe)

Un participant partage l'avis que le public cible pour le secteur bovins bio ne devrait pas être uniquement les consommateurs mais aussi les bouchers, les restaurateurs et les écoles de bouchers, et aussi les artisans comme les boulangers. Un autre participant fait remarquer qu'il existe peu ou pas de restaurateurs bio.

Différents échanges ont lieu autour de cette remarque dont :

- La campagne de l'APAQ-W porte principalement sur le B to C et est donc tournée vers le consommateur et les acteurs de la commercialisation.
- Des actions B to B sont aussi prévues dans le plan de promotion pour toucher d'autres acteurs de la filière
- Des actions pourraient être menées conjointement avec Biowallonie et la Socopro pour toucher d'autres acteurs des filières (bouchers, boulangers, ...).
- Les bouchers travaillent souvent en direct avec un producteur et lorsque celui-ci passe en bio, le boucher va suivre son producteur. Les écoles de bouchers sont intéressées par le bio.

La communication sur le lait bio est appréciée par un producteur bio qui remercie l'APAQW.

Plan d'action bio 2023 :

L'APAQ-W recherche des fonds extérieurs (Europe).

Un participant intervient sur le fait que la cotisation doit être payée pour le bio et pour la filière. Il n'est pas d'accord avec ce système.

Le Directeur général de l'APAQ-W informe que la Cour des comptes a remis un avis considérant que les acteurs du secteur bio bénéficiaient d'un double financement. D'où une proposition de faire évoluer le système de cotisation. Un participant fait remarquer que les producteurs bio mais aussi les différents opérateurs doivent y contribuer. Il est précisé que le financement sera mixte et additionnel. La mise en



place de cotisations bio concerne les différents opérateurs bio : producteurs, transformateurs, grossistes et points de vente bio.

Une participante fait remarquer que la cotisation de l'APAQW est dédoublée et donc pas correcte. Elle prend l'exemple d'un agriculteur bio qui a des vaches laitières : il va payer pour le lait, pour la viande et pour le bio. Un participant signale que cela risque d'être un frein au développement du bio.

L'APAQW informe que la cotisation est de 34€ par producteur et que celle-ci répond à une injonction de la Cour des comptes qui considère que le secteur bio bénéficie d'un double régime de promotion.

Un participant pose la question de connaitre exactement l'injonction de la Cour des Comptes. Il ajoute que concernant le paiement des cotisations il y aura encore des distorsions entre ceux qui sont connus sur le territoire et ceux qui ne le sont pas. Il estime aussi que le calcul basé sur le chiffre d'affaires n'est pas bon. Il prend l'exemple de son chiffre d'affaire actuel qui est le même alors que la production est plus faible et estime que ce n'est pas juste : cela revient à avoir un coût doublé pour la même activité. Qui a été consulté ?

Un participant répond qu'il y a eu des consultations avec le Collège et des concertations pour chaque filière entre le Collège et l'APAQW. Les 4 représentants bio présents lorsque ces discussions ont eu lieu, ont accepté une cotisation complémentaire pour le secteur bio à condition que la communication sur le bio soit étendue et plus franche ce qui est fait.

Un participant pose la question de ce que représente le budget total pour le bio à l'APAQW et partage l'avis que ces moyens paraissent dérisoires en regard de l'importance socio-économique du secteur. Il est d'avis que la promotion devrait se faire à la TV.

L'APAQW précise qu'ils ne sont pas les imitateurs du Vlam et informe que l'agriculture flamande est plus intensive et que les moyens dont ils disposent pour la promotion du secteur sont 5-6x supérieur.

Un participant souhaite que la cotisation demandée soit équitable et donc pas calculé sur le chiffre d'affaire. Il demande que le calcul des cotisations bio ne se fasse pas sur base du chiffre d'affaire mais des volumes de production (il est producteur d'aliments pour bétail).

L'APAQW précise qu'il existe des tranches et que ce n'est pas exponentiel.

Vient ensuite une consultation écrite sur des idées de thématiques pour la promotion du secteur bio en 2023 ainsi que sur le choix de la filière pour la campagne automnale en 2023. Les résultats de cette consultation se trouvent en annexe.



V. La protéine végétale pour l'alimentation animale en bio dans une recherche d'autonomie.

Patrick Silvestre : Conseiller technique en grandes cultures chez Biowallonie (présentation en annexe)

Que peut-on produire chez nous en Wallonie ? Les oléagineux, les protéagineux, et les protéines (avoine nue).

Certaines plantes doivent être inoculées. *Un participant demande que veut dire inoculation* : les protéines ont leur souche naturelle de bactéries, d'autres doivent être inoculées (on enrobe le grain de la bactérie).

Un toaster mobile français circule en Flandre et il serait possible de le faire circuler en Wallonie (en fonction des besoins en volume de transformation des agriculteurs).

En ce qui concerne la rentabilité, un tableau Excel (coûts de production pour une culture) existe pour les membres de la Mercuriale de Biowallonie. Les prix de vente et les coûts de production ont fortement augmentés. La rentabilité doit se calculer sur l'ensemble de la rotation.

Un participant demande quelles sont les valeurs de rentabilité des cultures protéiques par rapport aux maïs grains. Pour lui c'est une donnée importante à intégrer lors de l'évaluation de ces cultures. Cette remarque est appuyée par un autre participant : « Les fabricants d'aliments et les producteurs travaillent sur des matières et sur des prix ».

Patrick S. précise que concernant l'avoine nue il est important d'avoir du volume. Au niveau de sa conservation il s'agit d'un corps gras qui n'a pas d'enveloppe, il faut le stocker à 12° et le ventiler de temps en temps. Il faut aussi bien régler le battage. L'avoine peut être cultivé dans toutes les régions. Le triage en routine n'est pas couteux et devrait se développer grâce au soutien PAC des cultures associées, aussi en conventionnel.

Les prix présentés sont actualisés à part pour les semences en soja. Le prix de vente actuel est sur 1000€/t actuellement à 14 % d'humidité (norme de commercialisation). Certaines cultures sont rentables pour une utilisation à la ferme mais pas rentables pour commercialiser (lupin, soja). Des associations fonctionnent mieux que d'autres, cela dépend aussi des régions. *Une question technique est posée sur l'association avoine – lupin / orge – lupin.*

Eric Walin directeur de la SCAR (présentation en annexe)

La SCAR est une coopérative agricole, vraie et indépendante qui produit des aliments pour bétail. Le marché bio est très opaque. Le bio a permis d'amener une valeur ajoutée pour les producteurs.



Des contrôles ont lieu régulièrement dans l'usine pour le bio avec un focus sur la salmonellose afin d'éviter un développement larvé puis la progression incontrôlable de la salmonelle dans le circuit. Une mise en quarantaine de chaque entrée de matières premières est prévue. Une pulvérisation d'acides organiques de produits naturels (comme le vinaigre) est prévue pour lutter contre les maladies.

Question d'un participant concernant l'autonomie de protéines en Wallonie. Réponse : il y a un manque de protéines et la SCAR est demandeuse. Sur 8000 tonnes reçues, 600 tonnes viennent de notre région, tout le reste c'est de l'achat. Le goulot d'étranglement lié au triage est en train de disparaître.

La SCAR travaille avec des tourteaux donc des co-produits, ce qui implique un acteur supplémentaire : le tritrateur. La coopérative trouve du tourteau de colza belge mais il n'y en a pas beaucoup. Elle cherche du tourteau bio de tournesol. Pour le tourteau de soja il faut distinguer celui issu d'une culture en Europe ou en Afrique ou Inde et trituré en Europe ou en Chine.

Les acteurs de la filière doivent se parler pour trouver des solutions (comme pour le triage) afin d'éviter des malentendus.

Un participant ajoute que quand on est cultivateur cela n'est pas très rentable de cultiver des protéagineux si on ne les valorise pas soi-même.

L'avoine nue est quelque chose qui intéresse la SCAR.

Philippe André éleveur qui fabrique ses aliments à la ferme

Habite Maffe. Il est éleveur de porcs et de poulets bio. La production de l'alimentation pour les animaux se fait sur place. Les matières premières viennent de la ferme ou d'agriculteurs de la région (70%) auxquelles est ajouté une partie pré-mix d'un moulin avec qui il est associé (30-35%). Il produit +/- 400t d'aliments par an.

Le souhait est de rester dans une logique du circuit court. Mais il devait s'associer avec un moulin car certaines protéines sont manquantes (soja) et il a besoin d'un partenaire capable de programmer et de formuler l'aliment de manière ultra précise. Les objectifs sont très précis en poids et en indice. Il faut être ultra performants. Un trieur mobile est emprunté à une tierce personne.

La traçabilité est importante (prélèvement, traçabilité complète, suivi administratif). Il faut être en ordre administratif et veiller à l'aspect financier. Il faut de la vente directe et faire les aliments à la ferme est important aussi pour l'aspect commercial. Faire ses aliments à la ferme demande des infrastructures non négligeables (investissement de 200 000 euros) et nécessite de faire des analyses régulières des matières premières. Ça ne vaut la peine de le faire qu'à partir d'un certain tonnage.

La protéine est importante. Il y a un énorme travail à faire là-dessus durant les 10 prochaines années. L'avenir est à développer.



Question d'un participant : comment prévenir la salmonelle ? Les matières sensibles sont celles riches en protéines et lors de la trituration (ex : soja). C'est le moulin partenaire qui gère cet aspect sanitaire car ce sont des matières premières qui compose le pré-mix. La fabrication d'aliments en ferme a ses limites.

Pour les aliments starters il faut être associés à un moulin et à ses services. Les formulations ne se font pas à la ferme. De toutes façons il n'y a pas d'outil de formulation accessible aux producteurs.

Un participant pose la question : quelle est la définition du circuit court et c'est quoi la régionalité ?

Une autre question est posée : pour les protéines, est-ce que les insectes peuvent intervenir ? L'élevage des insectes est complexe et il y a des points de vue divergeant au niveau de la région sur l'obligation de parcours extérieur pour ce type d'élevage. *Pour un participant c'est une solution d'avenir surtout pour le bio mais une réflexion doit se faire sur la manière de produire. Quelles espèces d'insectes ? Comment sont-ils nourris ? Une législation doit être créée. Valoriser des déchets d'accord mais pas commencer à produire des céréales pour produire des insectes.*

Animation : L'autonomie protéique au niveau de la région et au niveau de la ferme : quel intérêt.

Deux propositions à discuter sont sur la table. Elles sont issues du plan stratégique de développement de la filière protéines végétales présenté en début de séance: renforcer l'autonomie alimentaire des fermes et du territoire par :

- Le développement d'infrastructures permettant de trier, transformer, et sécher pour de l'autoconsommation à la ferme ET pour une prise en charge par l'aval
- Le développement d'un conseil indépendant, l'amélioration de la récolte de données et de leur diffusion (fiches techniques)

Il est demandé à l'assemblée de se mettre dans un certain état d'esprit pour discuter ces propositions :

Mettre le chapeau rouge : laisser parler l'émotionnel : que ressentez-vous en voyant ces propositions ?

Un retour : *1ere proposition (investir dans des structures de tri etc...) bonne, deuxième à réfléchir.*

Mettre le chapeau noir : être dans la critique constructive : qu'est qui pourrait ne pas fonctionner dans les propositions ?

Des soucis réglementaires avec l'AFSCA lié à l'activité de transformation. Peur de la dilution (trop de petites structures et trop de discussions). Pas de financement disponible pour les infrastructures. Pour la deuxième proposition : risque d'irrégularités des produits finis. Il faut garder une uniformité et une technicité avec un outil performant qui va apporter des résultats. Qui va gérer les différentes structures ? l'accessibilité des infrastructures ? et la traçabilité des flux de matières ?



Mettre le chapeau jaune : soyons optimiste ! : qu'est-ce qui va marcher dans les propositions, que vont-elles permettre ?

Pour la 1^{ère} proposition : Cela permet de sécuriser l'approvisionnement : ne pas laisser la main aux financiers sur l'approvisionnement et les prix des matières premières et permet donc une certaine stabilité financière. Cela donne plus de marge aux éleveurs. Cela supprime un goulot d'étranglement entre les producteurs et les transformateurs. Pour la 2^{ème} proposition : cela devrait être possible car ce type de structures existent en France.

Chapeau vert : créatif : quelles ont les autres possibilités, les solutions par rapports aux problèmes potentiels évoqués ?

Un participant pose la question de la volonté politique de mettre plus en avant la Wallonie et les produits wallons et souligne l'importance d'aller jusqu'au bout sur cette question-là ; que ce soit à travers de nouvelles initiatives ou au sein d'initiatives existantes. Pour lui il faut mettre une priorité sur les critères « bio » et « wallons » dans les initiatives existantes et à venir. Un autre participant est d'avis qu'il ne faut pas attendre le politique pour avancer, il faut se fédérer et commencer par nous-même.

Un participant précise que les subsides doivent être alloués à des structures existantes et transparentes : il faut savoir qui a le pouvoir décisionnel. Il insiste sur la nécessaire transparence conditionnant l'accès aux subsides.

Une autre intervention propose de créer quelque chose de commun pour rassembler les acteurs institutionnels différents. Des informations sont partagées sur le « Plan Bio 2030 » qui joue ce rôle fédérateur.

Enfin un participant ajoute que plein de nouvelles idées se trouvent chez les agriculteurs et que ce pourrait être un bon endroit où aller chercher des idées.



VI. Divers

Présentation de l'usine SCAM Aliaz de Jean-Marc Bourguignon

Une visite de l'usine SCAM Aliaz a clôturé cette assemblée.



Liste des participants

Non Producteurs

BOURGUIGNON	Jean-Marc	SCAM
CRAHAY	Jacques	M&I Conseil
DUFRANNE	Delphine	APAQ-W
DUFRASNE	Isabelle	ULiège – Centre des Technologies agronomiques
HOUSEN	Claire	APAQ-W
JOUBERT	Camille	SOCOPRO
LAMBERT	Mathieu	UNAB
LAVIS	Thibaut	Biowallonie
MATTART	Philippe	APAQ-W
PAUTRE	Vincent	SOCOPRO
ROMAIN	Nicolas	SOCOPRO
SCHMIT	Thomas	SOCOPRO
SILVESTRE	Patrick	Biowallonie
VINDEVOGEL	Gauthier	Huilerie Vandeputte
VOGT	Marilyne	APAQ-W

Producteurs

ANDRE Philippe
 COLLIENNE Daniel
 DE SMEDT Hugues
 DE WILDE David
 D'HALLUIN Justine
 JACQUES Dominique
 MARTIN Isabelle
 REMY Marc
 WALIN Eric



VII. Annexes

Présentation de l'assemblée



221003 AS bio
présentation.pdf

Présentation des plans stratégiques de développement



Présentation plans
BIO - AS (1).pdf

Présentation de l'interface producteurs – distributeurs



Présentatio IPD -
AS.pdf

Présentation de la promotion du secteur bio



2022_Apaq-W_Asse
mblée sectorielle bio



Résultats de la consultation écrite sur les thématiques de promotion et du secteur pour la campagne automnale

Producteur	Transformateur	Point de vente	Partenaire	Autre	Thème
1					Qualité des protéines
1		1			Traçabilité du bio pour identifier le local (dans les produits transformés)
			1		
1					
1					Bio en général
1					Bio local
			1		
		1	1		Aspect économique (est ce cher par rapport aux bénéfices apportés)
			1		Biodiversité
	1				Démystifier le bio auprès des producteurs
1					Respect de la biodiversité et protection des paysages
1	1				Durabilité, proximité
1					Santé, bien-être animal
1					
1					Local
			1		Autonomie/résilience ; bio - vertueux ; empreinte carbone ; Gout ; santé ; Qualité ; confiance
			1		Le gout, l'artisanat ; La résilience, l'autonomie ; l'avenir (le monde de mon fils)
			1		Autonomie alimentaire des élevages → Paysages diversifiés (prairies) /environnement ; Santé/qualité

Filière

Œufs, viande, végétale protéagineux

Céréale pour le Food (Farine, pâte, flocons)

Production de protéagineux

Cibler les grossistes, boucheries, Boulangerie

Céréale

Viande bovine, Produits laitiers, céréales

Celle qui dispose d'une marge de manœuvre importante pour renforcer la bio diversité

Production d'oléo protéagineux ; assurer la production primaire pour assurer l'approvisionnement des transformateurs (réduire les importations)

Élevages sur prairies permanentes (toutes spéculations confondues)

Œufs, poulets

Œufs (pâtisseries, boucheries, biscuits)

Porcs

Assiettes bio / Horticultures

Filière des ruminants (Ovins et bovins) ; La filière carnée : l'animale au centre d'un modèle agricole vertueux

Plusieurs filières en même temps (approche panier)



Présentation des cultures protéiques



Assemblée sectorielle
bio-Collège des prod

Présentation de la SCAR



2022 - SCAR
Présentation Assembl